

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 10 FEVRIER 2022 à 18h00

Date de convocation : 25 janvier 2022

Délibération
N°C2022_30

Membres en exercice :	77
Votants :	71
Suffrages exprimés :	71
Pour :	71
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; CALMON Julien ; CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PENET Yves ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : CODORNIU Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (jusqu'à la délibération C2022_03) ; IBANES Alexandra (jusqu'à la délibération C2022_04) ; PALMADE-GIMENEZ Muriel (jusqu'à la délibération C2022_04) ; ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération C2022_03)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHING Monique ; DEBLED Serge ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; RUDENT Yann

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (à partir de la délibération C2022_33) ; IBANES Alexandra (à partir de la délibération C2022_05) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération C2022_33 jusqu'à la délibération C2022_32)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Le Patio des Arts – Conservatoire à Rayonnement Départemental - Mise à jour des tarifs de participation aux frais de scolarité pour l'année 2022-2023

La grille des tarifs de participation aux frais de scolarité pour les usagers du Patio des Arts a été modifiée substantiellement à la rentrée 2021 suite à la fusion de l'Ecole d'Arts Plastiques et du Conservatoire du Grand Narbonne.

La mise à jour proposée pour l'année 2022-2023 n'emporte pas de modifications substantielles autres que des précisions et reformulations dans certains intitulés.

N°C2022_30

La politique tarifaire du Patio des Arts du Grand Narbonne reste construite sur les axes suivants :

1. Proposer une tarification cohérente, lisible et simplifiée, commune aux trois pôles artistiques,

Favoriser la transversalité entre les trois pôles artistiques par des tarifs adaptés : application d'une réduction de 50% pour toute inscription dans un 2^{ème} parcours, et ce quel que soit le pôle artistique (musique, théâtre, arts plastiques),

2. Maintenir une tarification sociale par l'application de quotients familiaux et de réductions diverses,

3. Faciliter l'accès aux locations d'instruments du parc du conservatoire en appliquant les quotients familiaux sur ces locations.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la mise à jour des tarifs de participation aux frais de scolarité pour les usagers du Patio des Arts du Grand Narbonne pour la rentrée scolaire 2022 ;

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Patio des Arts : tarifs 2022-2023

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 16/2/2022
et de sa publication
le : 16/2/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

